PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(Siège social : à la Sorbonne, Institut de Latin).

La *Société des Études latines,* fondée en 1923 par J. MAROUZEAU, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le Bureau est constitué comme suit pour l'année 1995 :

Président : M. J.-Cl. RICHARD.

Vice-Président : M. J.-M. CROISILLE.

Administrateur de la Société et directeur de la Revue : M. A. MICHEL.

Secrétaire général de la Société : M. A. ARCELLASCHI.

Secrétaire-trésorier : M. J. Chr. DUMONT.

Rédacteur en chef : M^lle^ M. DUCOS.

La Société travaille en collaboration avec un grand nombre de Sociétés et de Revues de France et de l'étranger. Les membres suisses romands ont constitué en 1932 un *Groupe romand,* les membres alsaciens en 1946 un *Groupe strasbourgeois.* La Société tient des séances communes avec l'*Association des Études grecques* et organise régulièrement des *excursions-congrès* destinés à établir le contact avec les latinistes de province et de l'étranger. Enfin elle est membre de la *Fédération internationale des Associations d'études classiques* organisée sous le patronage de l'UNESCO et figure parmi les *editores* du *Thesaurus linguae latinae.*

Les séances de la Société sont consacrées à des communications et discussions soit sur des questions particulières à telle discipline soit sur des sujets d'intérêt général : travaux en cours, comptes rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur le progrès et la coordination des différentes disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussion des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquête et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les chercheurs.

Les séances ont lieu à Paris (voir la convocation), le 2^e^ samedi de chaque mois, à 16 heures 30 (réunion libre à 16 heures).

La **Revue des Études latines,** organe de la Société, publie, outre les *Comptes rendus des séances,* une *Chronique* destinée à renseigner les membres sur l'activité de la Société et d'une façon générale sur la documentation relative aux études latines, un *Bulletin critique* où sont recensés les ouvrages récemment parus, ainsi que des articles scientifiques, en langue française exclusivement.

Le **Comité de rédaction** de la *Revue des Études latines* est formé par les membres du Bureau de la Société des Études latines, constitué comme il a été dit plus haut. Ce comité anime la *Revue,* il en assure la promotion, il suscite la collaboration de savants étrangers qui acceptent de donner leurs textes en français. Il répartit entre les spécialistes des différentes disciplines les ouvrages adressés pour compte rendu à la *Revue des Études latines* par les éditeurs français et étrangers.

Pour former le **Comité de lecture**, l'Administrateur fait appel aux spécialistes de langue et de littérature latines, ainsi qu'à des spécialistes en archéologie antique, études juridiques, linguistique, histoire ancienne. Participent notamment à ce Comité MM. M. LEJEUNE, P. GRIMAL, J. FONTAINE, membres de l'Institut de France, J.-M. ANDRÉ, J. CHOMARAT, P. FLOBERT, P. LAURENS, A. MICHEL, C. MOUSSY, J.-Cl. RICHARD, G. SERBAT, H. ZEHNACKER, professeurs à la Sorbonne.

Les réunions du Comité de lecture sont mensuelles, d'octobre à juin. Les textes examinés (avant leur présentation sous la forme de communications devant la Société des Études latines, ou bien soumis à l'arbitrage du Comité pour être publiés dans la *Revue*) sont classés, s'ils sont retenus, dans une des trois catégories suivantes :

1. *Notes et discussions*, pour donner un compte rendu détaillé, d'un point de vue critique, de récents ouvrages de synthèse.

2. *Études et mémoires* : ces articles, le plus souvent issus d'une communication faite aux séances mensuelles de la Société des Études latines, sont le résultat d'une recherche originale.

3. Mise au point périodique d'une recherche continue menée par tel ou tel savant réputé.

Une collection d'Études latines, dont quarante-quatre volumes ont été publiés à ce jour, est réservée à des travaux agréés par le Comité de rédaction.

Les adhésions doivent être adressées :

à la *Revue des Études Latines*
Université de Paris IV-Sorbonne, Institut d'Études Latines,
1, rue Victor-Cousin, F-75230 Paris, Cedex 05,

et seront transmises à M. A. MICHEL, administrateur de la Société et directeur de la *Revue*,
à M^lle^ Michèle DUCOS, rédacteur en chef de la *R. É. L.*

L'adhésion à la Société comporte une cotisation annuelle de 300 francs pour la France et l'étranger. Il est demandé aux membres qui font parvenir leur cotisation par l'intermédiaire d'un établissement bancaire de vouloir bien tenir compte à la Société des frais de transfert ou de recouvrement.

Les membres de la Société à jour de leurs cotisations ont droit au service gratuit de la *Revue*.

Pour le paiement des cotisations, tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Société des Études latines, sans nom de personne. Les chèques postaux doivent être virés *directement* au compte de la Société : 550 54 X, Paris ; les chèques bancaires doivent être adressés à :

M. J. Chr. DUMONT, trésorier de la Société des Études latines,
7, rue Heyrault, F-92100 – Boulogne,

Les sociétaires résidant à l'étranger sont priés de bien vouloir utiliser uniquement des virements postaux au compte postal de la Société indiqué plus haut (ou encore des chèques bancaires également en francs français sur une banque ayant un établissement correspondant à Paris), en raison du montant élevé des frais bancaires de transfert ou recouvrement. Celui-ci ne permet pas d'accepter les chèques en monnaie étrangère ni les eurochèques, même en francs français.

Les sociétaires sont priés de bien vouloir régler leur cotisation dans le début de l'année civile.

L'abonnement à la *Revue* pour les collectivités : Bibliothèques, Sociétés, Revues, etc., est fixé au prix de 325 francs pour la France et l'étranger. Les demandes d'abonnement et commandes de publications doivent être adressées à l'éditeur dépositaire :

Société des Belles Lettres, 95, boulevard Raspail, 75006 – Paris.

Les changements d'adresse doivent être indiqués à :

M^lle^ Michèle DUCOS, rédacteur en chef de la *R. É. L.*
41, rue de Vouillé, 75015 – Paris.

Les projets d'articles et de communications doivent être adressés à la
Revue des Études Latines,
Université de Paris IV-Sorbonne, Institut d'Études Latines,
1, rue Victor-Cousin, F-75230 Paris, Cedex 05,
et seront transmis à
M. Alain MICHEL, administrateur de la Société et directeur de la *Revue*.

Les articles, notes, comptes rendus ainsi que tous les textes pour la *Revue* doivent être **exclusivement** adressés à

M^lle^ Michèle DUCOS,
Rédacteur en chef de la *R. É. L.*,
41, rue de Vouillé,
75015 Paris.